

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[TRADUCTION]

Ottawa, le 19 janvier 2004

DOSSIER : 2002-UO-TI-17 (Prolongation des modalités de la licence)

TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLE

Licence non exclusive délivrée au Collège Aurora, Fort Smith (T.N.-O.), pour la reproduction d'une publication de Muriel Stewart de *MultiMedia Designs*

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde au Collège Aurora la prolongation des modalités de la licence délivrée à l'auteur de la demande de licence le 1^{er} novembre 2002, comme suit :

- (1) La licence expire le 31 août 2006.
- (2) *Access Copyright, The Canadian Copyright Licensing Agency* s'engage à rendre le montant qu'elle aura touché à toute personne qui établit, avant le 31 août 2011, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre visée par la présente licence.
- (3) Toutes les autres modalités, notamment celle qui concerne le nombre total de copies autorisées, demeurent inchangées.

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink that reads 'Claude Majeau'.

Claude Majeau